

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint Germain la Campagne

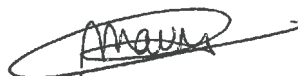
La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 25 janvier 2018, la commission a émis un **avis favorable** à l'unanimité sur le classement en zone UZa de la parcelle YB27 d'une superficie de 44664 m² actuellement en zone A.

Cette parcelle occupée par des activités en lien avec l'exploitation de l'A28 a fait l'objet d'un classement inadapté lors de l'élaboration du PLU. Son projet de classement en zone UZa ne porte pas atteinte aux espaces naturels, agricoles et forestiers.

La secrétaire de séance,



Caroline Maury